

Interprète en langue des signes (ILS) pour sourds et déf

Nature des tâches

Ils permettent de transposer notre langue orale en signes qui peuvent être compris par les sourds et les malentendants, et inversement. Lors de rendez-vous officiels (dans les administrations, chez les médecins, etc.) ils sont mis gratuitement à la disposition des malentendants par la fédération des sourds et des malentendants (sur demande).

Conditions d'admission

- a) formation professionnelle achevée ou maturité +
- b) 4 années de contact intensif avec les sourds et les malentendants +
- c) maîtrise de la langue des signes +
- d) bonne expression orale et gestuelle

Grande capacité de concentration, gestuelle très développée, bon sens de l'observation, tact et sensibilité, intelligence rapide.

Formation

3 années de formation.

Perspectives